

Dossiers déposés avant le 29 octobre 2026

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
---------------	-------------------	---------------	-------------------	-----------------------

DECLARATION PREALABLE - CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX NON SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE

23/10/2026	DP 59647 26 00035	Madame Coralie SWITALSKI	80 rue Pascal Leulliette 59143 WATTEN	Installation de 6 panneaux photovoltaïques sur la toiture en bac acier de l'extension de la maison, se situant en arrière de la maison, ne donnant pas sur la voie publique. Puissance crête de 3kW.
09/10/2026	DP 59647 26 00033	Monsieur Nathan ROZE	33 cité St-Michel 59143 WATTEN	Remplacement des menuiseries extérieures
01/10/2026	DP 59647 26 00032	Monsieur Jean-Marie SAMEZ	57 Rue de Dunkerque 59143 WATTEN	Rénovation de la toiture.
01/09/2026	DP 59647 26 00028	Nathan ROZÉ	33 Cité Saint Michel 59143 WATTEN	Remplacement des menuiserie.
13/08/2026	DP 59647 26 00026	Madame Isabelle DEBERRE	6 impasse de l'Ermitage 59143 WATTEN	Construction d'une ossature bois, suivi d'une toiture plate en membrane PVC, finition des murs en bardage imitation bois clair. Fenêtres PVC. Porte d'entrée et de service PVC. Feu à pelets Demande récupération de 10m² pour aggrandissement.

PERMIS DE CONSTRUIRE

28/07/2026	PC 59647 26 00007	Maxime BOULANGER	12 Rue Coubronne, Le clos de Watten - Lot 8 59143 WATTEN	La construction à réaliser est un RDC + combles perdus. _Les murs sont en enduit gratté de ton blanc cassé et modénature en enduit gris clair. _La charpente est à 35° formant deux pentes sur la partie habitation. _La couverture est constituée d_une tuile terre cuite 10/m² de type Jura Nova de ton anthracite. _Les menuiseries sont en PVC plaxé blanc intérieur et anthracite extérieur, sauf les baies coulissantes et le châssis de la cuisine qui sont en _aluminium bi-couleur blanc intérieur et anthracite extérieur. _La porte d_entrée et la porte de garage sont en acier bi-couleur blanc intérieur et anthracite extérieur. _Les gouttières et descentes sont en aluminium noir, et les sous faces en PVC noir.
------------	-------------------	------------------	--	---

Article R423-6 du Code de l'Urbanisme

Dans les quinze jours qui suivent le dépôt de la demande ou de la déclaration, et pendant la durée d'instruction de celle-ci, le maire procède à l'affichage en mairie ou à la publication par voie électronique sur le site internet de la commune d'un avis de dépôt de demande de permis ou de déclaration préalable précisant les caractéristiques essentielles du projet.